



Assemblée générale

Distr. limitée
30 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Cinquième Commission

Point 147 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations**

Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la lettre datée du 28 février 2014 dans laquelle le Président du Groupe de travail de 2014 sur le matériel appartenant aux contingents a fait tenir au Président de la Cinquième Commission le rapport du Groupe de travail¹, le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général² et de celui du Groupe de travail de 2014 sur le matériel appartenant aux contingents¹;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer dans le rapport sur l'exécution du budget de chaque opération de maintien de la paix les incidences financières que pourrait avoir, du point de vue du montant des crédits approuvés, le remplacement du matériel appartenant aux contingents devenu vétuste.

¹ [A/C.5/68/22](#).

² [A/68/830](#).

³ [A/68/867](#).

